

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 Février 2022

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la dernière séance qui s'est tenue le 7 Décembre 2022.

I – Délibération Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2022 :

Préalablement au vote du budget primitif 2022, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2021.

A savoir :

Chapitre 20 : $20\ 000 \times 25\ \% = 5\ 000.00$ euros

Chapitre 21 : $1\ 058\ 986.61 \times 25\ \% = 264\ 746.65$ euros

Chapitre 23 : $229\ 000.00 \times 25\ \% = 57\ 250.00$ euros

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2022 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2022.

Le Conseil Municipal délibère et donne cette autorisation à Monsieur le Maire.

II – Dissimulation des réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public de la Route Chateau Eau :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement et de l'embellissement de la **route du Château d'Eau**, il semble opportun de traiter de l'amélioration esthétique des réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public.

Pour ce faire, il a saisi M. le Président du S.I.E.D.A., Maître d'Ouvrage des travaux.

Compte tenu de l'enveloppe attribuée au S.I.E.D.A., ce projet peut être pris en considération avec participation financière de la commune.

2-1) Le projet de mise en souterrain du réseau électrique de la Route du Chateau d'Eau est estimé à **66 445,04 € Euros H.T.**

La **participation** de la Commune portera sur 30 % du montant ci-dessus soit **19 933,51 €_Euros**.

Les travaux de génie civil seront réalisés par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE QUERCY ROUERGUE GEVAUDAN titulaire du marché S.I.E.D.A. dans cette zone.

2-2) Dissimulation des réseaux de télécommunication : La commune ayant adhéré au fonds commun pour la dissimulation des réseaux de télécommunication, le projet entre dans le cadre de la convention signée entre le S.I.E.D.A. et France Télécom.

Le projet est estimé **17 807,89 € Euros H.T.** La participation de la commune portera sur **50 %** du montant H.T. des travaux de génie civil, soit **8 903,95 €_Euros**.

La dissimulation coordonnée des réseaux électriques et de télécommunication est obligatoire sous peine d'abandon du projet.

2-3) Eclairage public : En complément des travaux ci-dessus il est nécessaire de traiter **l'éclairage public**. Le SIEDA indique que le montant des travaux s'élève à **37 763,62 Euros H.T.** pour la mise en place de luminaires à leds alimentés par panneaux solaires. La commune délègue temporairement la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au SIEDA. De ce fait elle supportera la prise en charge totale de la TVA du projet soit 7 552,72 €. Soit une contribution de 41 816,34 € pour la commune.

Une aide de 350 € par luminaire, soit 3 500 €, sur le montant ci-dessus est apportée par le SIEDA.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité ce projet, les montants vont faire l'objet des inscriptions budgétaires.

III – Point consultation ilot Paul Faure :

Monsieur le Maire rappelle que le marché de consultation pour le maître d'œuvre de l'opération « ilot Paul Faure » a été lancé fin 2021. Elle a été mise en ligne sur la plateforme e-occitanie.

Trois équipes ont répondu :

- Coco architecture (Naucelles)
- JCA (Julie Carrière architecte de Sébazac Concourès),
- Vernaculaire (Balma).

Ces trois offres ont été étudiées par les techniciens d'Aveyron Ingénierie et du CAUE

Tous les deux indiquent que ces trois équipes répondent aux critères définis lors de la consultation à savoir qu'ils couvrent les compétences suivantes :

- Architecture,
- Cabinets d'études (énergie – volet technique du projet),
- Paysagiste.

Le conseil valide le principe de conserver ces trois candidatures qui vont donc participer à la phase 2 de la consultation. Ils devront remettre pour le 20 avril une esquisse et venir courant mai présenter leur projet devant la commission qui a été composée pour cette opération.

IV – Demande d'information « route du bien-être » :

Monsieur le Maire indique avoir été saisi par Madame Aurélie Dossat qui propose le projet suivant :

Elle souhaite que la commune lui mette à disposition un espace public pour 2 demi-journées par mois afin qu'elle puisse y installer sa caravane où elle prodiguera des soins de Shiatsu. Il conviendra de lui mettre à disposition un raccordement électrique pour l'éclairage et le chauffage.

Le Conseil Municipal délibère et décide et valide le tarif de 45 € mensuels pour l'occupation de deux demi-journées par mois.

V – Planning élections 2022 (pour information) :

Monsieur le Maire présente le planning des élections 2022 aux élus, tout en leur rappelant qu'il s'agit d'une fonction régaliennne des communes :

- Dimanche 10 avril 2022 : premier tour des Présidentielles,

- Dimanche 24 avril 2022 : 2^{ème} tour des Présidentielles,
- Dimanche 12 juin : 1^{er} tour des Législatives,
- Dimanche 19 juin : 2^{ème} tour des législatives.

VI – Conseil Municipal des enfants – 1^{er} séance :

Madame Elise Couybes expose le compte-rendu du premier Conseil Municipal des enfants.

Enfants élus : Cantarel Morales Mélina, Fraysse Abel, Fabié Mélinda, Nonga Soren, Arokiassamy Dit Roch Emma, Caetano Paco, Cazes Charlotte, Aumon Hanaé

Voici les points abordés pendant la séance du mercredi 19 janvier 2022 :

Récapitulation de l'ensemble des propositions des candidats faites pendant la campagne au sein de l'école et réponses apportées :

1. Don de vêtements et nourriture aux personnes dans le besoin : Contacter des associations de Villefranche (EMMAUS, Secours Populaire, resto du cœur...) pour mettre en place une collecte et qu'ils viennent le récupérer. Point de collecte à mettre à l'école, la mairie. Pour la nourriture il faudra bien communiquer que cela ne sera que des denrées sèches pouvant se conserver longtemps (boites de conserves, huile, pâtes, riz...)
2. Soutenir des gens victimes de harcèlement ou dans le besoin : Appel à la gendarmerie ou autres professionnels pour organiser une intervention dans le cadre de l'école. Nous évoquerons le projet lors du prochain conseil d'école afin d'établir les modalités avec eux.
3. Aller rencontrer des papis et mamies afin de passer du temps ensemble + Partager le repas de midi avec les personnes âgées ou handicapées = contacter le club du 3^{ème} âge pour avoir leur avis et peut être une intervention lors du prochain conseil des enfants pour une mise en place.
4. Établir un lien entre le CAT et l'école. Une première intervention a eu lieu à la cantine notamment pendant la semaine du goût. Expérience très appréciée par les enfants. Prendre contact avec le CAT pour renouveler l'expérience.
5. Mettre en place une journée "Nettoyons la nature" = journée qui sera réalisée au printemps avec le nettoyage des déchets mais également entretien des espaces verts et on peut même envisager la fabrication de cabanes à oiseaux demandés par les enfants en lien avec le CAT. Sujet qui sera organisé lors du prochain conseil municipal des enfants, avec une intervention à prévoir de l'association de sauvegarde du patrimoine.
6. Prises pour les voitures électriques : information des enfants que le projet est en cours de réalisation.
7. Mettre plus de poubelles = prévoir au budget 2022 l'achat de 3 poubelles. 1 sera mise à la demande des enfants dans la cour de l'école. L'emplacement des 2 autres restent à définir lors du prochain conseil.
8. Organiser plus de fêtes de villages = cela reste compliqué à cause de la situation sanitaire. A voir avec le comité des fêtes dès que la situation sanitaire le permettra.
9. Organiser des séances de cinéma. Cela a été fait à Villeneuve. Il faudrait essayer de trouver le nom de l'association qui s'en occupe et prendre contact avec eux.
10. Kermesse pour les enfants malades = prendre contact avec l'association "Tout le monde chante contre le cancer".
11. Aménager la cour de l'école = réelle problématique pour les enfants. Il faut prévoir 1 à 2 bancs supplémentaires (à prévoir dans le budget). Sujet à évoquer lors du prochain conseil d'école pour essayer d'aménager la cour de façon à ce que tous les enfants puissent s'amuser en toute sécurité pendant les récréations. Créer un espace dédié aux jeux de ballons sans mettre en danger les autres élèves (mettre des filets, bac à sable pas assez ouvert...). Ce sujet sera évoqué lors du prochain conseil d'école.
12. Créer un parcours de santé = l'idée serait de le faire à Bannac. Proposition qui correspond à un projet en cours d'étude à l'initiative du SIVU.

13. Aménager une aire de jeux, VTT, terrain de sport... = réelle demande des enfants et un manque sur Martiel. Projet soutenu également par le conseil municipal. Il a été proposé aux enfants d'interroger des jeunes de leur entourage (frère, sœur, camarades d'écoles, amis...) sur leur souhait et de réfléchir à un lieu. Nous ferons le point lors du prochain conseil des enfants et également lors du prochain conseil municipal.

Le prochain conseil municipal des enfants sera fait dans la deuxième quinzaine de mars (date à définir). Il serait bien de contacter les associations de :

- Collecte de dons et nourriture
- CAT
- Club du 3ème Age
- Association sauvegarde du patrimoine
- Gendarmerie ou autre professionnel pour travailler sur le harcèlement
- Tout le monde chante contre le cancer
- Association pour la diffusion de films de cinéma.

Lors de la prochaine réunion, nous ferons un point sur ces différents contacts.

Il sera également récolté les idées des enfants pour l'aire de jeux.

VII – Information financement Sinistre grêle année 2020 sur la salle des fêtes :

Récapitulatif dépenses sinistre grêle salle des fêtes de Martiel

Date	N° mandat	Compte	Montant TTC	Tiers
07/08/2020	600	615221	20 880.00	SAS BMS
07/09/2020	667	615221	7 633.44	SOLER THOMAS
09/10/2020	774	615221	2 664.00	SA PREVENBAT
15/04/2021	303	2313	13 539.72	SARL EXAA
05/08/2021	607	2313	125 525.30	SARL SAMMEL
09/09/2021	697	2313	9 486.78	SARL SAMMEL
09/12/2021	986	2313	8 987.92	SARL SAMMEL
09/12/2021	987	2313	41 761.08	SAS BELET ISOLATION
18/03/2021	246	615221	790.00	SARL FOLLAIN
01/02/2022	76	2313	2 304.00	SARL BOUSQUET ELEC

233 572.24

Récapitulatif des recettes

Date	N° titre	Compte	Montant TTC	Tiers
07/10/2020	226	7788	30 000.00	SARL SAGESSE
15/12/2020	300	7788	10 000.00	SARL SAGESSE
01/09/2021	175	7788	126 852.18	SARL SAGESSE

166 852.18

Soit une différence de 66 720.06€, le dossier a été envoyé à l'assureur et nous attendons le versement du solde de ce sinistre

IX– Questions diverses :

a. Tarif bibliothèque municipale :

Les responsables de la bibliothèque municipale proposent que l'on passe la cotisation de 8 € par an à 10 € par an.

Le Conseil Municipal délibère et valide cette proposition

b. Participation au financement du Centre aéré de Laurière :

La commune a reçu un courrier lui demandant de participer aux frais de fonctionnement du centre aéré de Laurière, à Villefranche de Rouergue.

Le tarif se monte à 1 € par enfant et par jour. Il y a eu 267 journées réalisées en 2021. Ainsi le centre aéré sollicite une subvention de 267 € en 2022.

Le Conseil Municipal délibère et valide cette proposition

c. Travaux de réfection énergétique de l'école pour information :

Monsieur le Maire indique que la nouvelle chaudière fonctionne bien et que l'éclairage led est très apprécié par les utilisateurs. Il informe les Conseillers que nous avons obtenu 80 % de subventions pour cette opération et que l'Isolation Thermique par l'Extérieur devra débuter en mars-avril 2022.